

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



L'OGBL ET L'ADESP SIGNENT UN ACCORD DE COOPÉRATION

L'OGBL et l'Association du personnel policier détenteur d'un Diplôme de fin d'Etudes Secondaires de la Police grand-ducale a.s.b.l. (ADESP) viennent de signer un accord de coopération, visant à coopérer sur le plan de la défense des intérêts du personnel détenteur d'un diplôme de fin d'études secondaires ou équivalent dans la Police grand-ducale.

L'OGBL s'engage à soutenir l'ADESP dans sa mission de représentation du personnel concerné. En contrepartie, l'ADESP associe l'OGBL à ses activités, soutient le travail du syndicat Services publics de l'OGBL et invite ses membres à adhérer à l'OGBL.

L'OGBL associe également l'ADESP à ses travaux au niveau des organisations syndicales européennes et internationales des services publics.

Dans ce contexte, l'OGBL tient à souligner qu'il soutient pleinement les revendications légitimes du personnel représenté au sein de l'ADESP concernant la reconnaissance de leur diplôme, en vertu du principe de l'égalité de traitement et donc de l'accès du personnel concerné à la carrière B1 de la Fonction publique.

L'OGBL a affirmé, à cette occasion, qu'il soutiendra aussi les démarches juridiques de l'ADESP en la matière au niveau des juridictions administratives, tout en espérant qu'une résolution politique du problème puisse être trouvée. Dans ce contexte, l'OGBL appuiera les revendications de l'ADESP dans les discussions à venir avec les ministres compétents, à savoir les ministres de la Fonction publique et de la Sécurité intérieure.

Communiqué par l'OGBL et l'ADESP

le 17 février 2020